



Entreprise ou particulier pour faire de la location de salle

Par **kathy26**, le **06/09/2016** à **16:39**

Bonjour, rnje souhaiterai investir dans la construction d'une salle pour en faire de la location. En parallèle, je garderai mon activité. Ceci serait pour moi la possibilité d'investir pour l'avenir et si les bénéfices me le permettent, d'en vivre. Est-il préférable de le faire en tant que particulier ou en tant qu'entreprise? Fiscalement, quelle seront les différences? Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **07/09/2016** à **08:37**

Bjr, rnJai déjà répondu ceci: il est d'usage de séparer les patrimoines de l'entreprise et de l'entrepreneur.

Par **BrunoDeprais**, le **07/09/2016** à **08:43**

BonjourrnIl vaut mieux le faire en SCI à mon avis. Si vous faites en emprunt, ficelez bien le projet juridiquement et regardez pour une SCI soumise à l'IS.rnEn tant qu'entreprise, je ne pense pas que vous ayez intérêt à le faire, car attention à la plus value si dans des années à venir vous décidez de vendre l'immeuble.rnLe mieux selon ce que vous présentez: SCI et gardez votre statut actuel.